

Direction

Tél. : 04 77 43 92 95

Comité Syndical du SIEL-TE Loire

Séance du 8 février 2021

Compte-rendu de la Réunion

SOMMAIRE

I.	POINT D'ACTUALITE.....	2
II.	ORDRE DU JOUR.....	2
	1. - Approbation du compte rendu de la réunion du Comité du 14 décembre 2020.....	2
	2. - Présentation des budgets primitifs 2021	2
	3- Affermage de service public de fibre optique - THD42 - Avenant 11	5
III.	INFORMATIONS GENERALES.....	6
	a) Synthèse du compte rendu de la réunion du Bureau du 14 décembre 2020.....	6
IV.	QUESTIONS DIVERSES	7

Le 8 février 2021, à 17 h 00, s'est réuni, à St-Priest-en-Jarez en visioconférence, le Comité Syndical du SIEL-Territoire d'Énergie Loire sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire.

Mme Patricia CHAUVE, déléguée de Bard, est désignée Secrétaire de séance.

I. POINT D'ACTUALITE

Mme la Présidente débute ce Comité en annonçant l'arrivée de M. Didier IMBERT, Directeur Général des Services, qui prendra ses fonctions le 15 février 2021. Mme la Présidente laisse la parole à M. IMBERT qui salue l'assemblée.

II. ORDRE DU JOUR

1. - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DU 14 DECEMBRE 2020

Mme la Présidente soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Elle rappelle que ce compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués le 22 janvier 2021 et n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. - PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Mme la Présidente demande à M. CHAVANNE, Vice-Président en charges des Finances, de présenter les budgets ; ce dernier souligne que les budgets 2021 reprennent en chiffres ce qui a été présenté dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Budget Principal

M. CHAVANNE présente les principales actions marquantes en 2021 qui sont l'impact du plan de relance ; le géo-référencement des réseaux d'éclairage public pour 4M€ ; l'objectif de modernisation du parc d'éclairage public et le maintien de l'enveloppe historique.

Recettes de fonctionnement

M. CHAVANNE précise que les principaux postes de recettes sont :

RODP et autres produits (70) : augmentation relative au remboursement des frais de personnel des budgets annexes (budget THDT : 1.2 M€, budget installations énergétiques : 170 000 €, budget groupement d'achat d'énergies : 80 000 € et 50 000 € concernant la SEM SOLEIL).

TCFE et taxes (73) : stabilité avec la décomposition suivante 5.5 M€ de la TCCFE rurale et 3.8 M€ de TCCFE urbaine.

Contributions et participations (74) : légère diminution des contributions avec 7.8 M€ pour la maintenance de l'éclairage public et la consommation d'électricité. Il subsiste 1 069 000 € relatif à l'ancien mode contributif qui est en extinction progressive.

R1, R2 et annuités (75) : la vente des Certificats d'Économies d'Énergies représente 500 000 €. Baisse des redevances R1 (1 212 000 €) et R2 (2 057 000 €) à mettre en perspective avec les négociations pour le nouveau cahier des charges de concession d'électricité parmi lesquelles figure la question du montant de ces redevances.

Dépenses de fonctionnement

M. CHAVANNE liste les principaux postes de dépenses, à savoir :

Charges générales (011) : augmentation des charges liées à la maintenance de l'éclairage public (consommation : 4.5 M€ et maintenance : 2.6 M€)

Frais de personnel (012) : hausse due à l'évolution de la masse salariale (prévision 2021 : 137 agents dont 3 apprentis) et au Glissement Vieillesse Technicité (1 %).

Reversement de la TCFE (65) : cette dépense prévoit le reversement de la TCCFE urbaine pour 3.8 M€.

Autofinancement (023) en baisse significative (3 387 432 €) du fait de l'augmentation de certains postes de dépenses notamment les chapitres 011 et 012.

La section fonctionnement du budget est équilibrée 25 756 610 €.

Recettes d'investissement

M. CHAVANNE indique que les recettes d'investissement restent stables dans la globalité.

FCTVA + avance FCTVA (10) : diminution liée à la baisse des travaux (- 16 %) suite au COVID-19 et à la mise en place de nouvelles équipes.

Fonds de concours (13) : inscription d'un nouveau fonds de concours lié au programme Réseau Objets connectés pour 1.2 M€.

Emprunts et dettes (16) : enveloppe de 9.8M€ est proposée pour l'emprunt d'équilibre.

Dépenses d'investissement

Il poursuit en présentant les principaux postes de dépenses :

Emprunts et dettes (16) : remboursement du capital de la dette à hauteur de 1.8 M€.

Etudes, frais d'insertion et logiciels (20) : le projet de géo-référencement n'ayant pas été réalisé en 2020, il convient d'inscrire une nouvelle enveloppe de 4 M€ en 2021 (montant global du projet qui intègre les 2 M€ inscrits

en 2020). Une enveloppe de 100 000 € est prévue pour des études sur des projets d'hydrogène et des combustibles solides de récupération.

Travaux (23) : stabilité, avec une enveloppe travaux de 22.2 M€, dont 1.23 M€ consacré au programme « Réseau Objets Connectés ».

La section d'investissement du budget est équilibrée 47 695 500 €.

M. TISSOT, Loire Forez Agglomération, trouve que l'augmentation des frais de personnel de 500 000 € est assez importante. De plus, il souhaiterait savoir pourquoi le montant prévu pour la maintenance est en hausse.

Mme la Présidente répond qu'il y a des maintenances systématiques en éclairage public qui ne se réalisent pas tous les ans, ce qui rend les choses difficilement comparables d'une année à l'autre.

M. CHAVANNE explique que les recrutements prévus sont liés à l'activité du Syndicat et que certains ont eu lieu fin d'année 2020 mais impactent davantage le budget 2021. Il cite les nouveaux postes prévus : un technicien SIG, un chargé d'affaires SAGE, un chargé de projets missions EnR (si le SIEL-TE Loire est retenu dans le cadre de sa candidature au contrat CD EnR). Concernant le THD, il précise que le développement du chiffre d'affaires et des abonnements nécessite de disposer des ressources humaines correspondantes, et que pour ce faire sont prévus, un chargé d'affaire très haut débit, un chargé de contrôle de la DSP THD42 et 2 téléconseillers.

Mme la Présidente ajoute qu'il y a un remboursement en recette de fonctionnement du budget THDT au budget principal pour ces recrutements, à hauteur de 1.2 M€.

Les membres du Comité, à l'unanimité, approuvent le Budget Principal.

Budget Annexe « Très Haut Débit - Télécom »

M. CHAVANNE présente les principales actions manquantes en 2021 qui sont le lancement de la vie du réseau, le solde de la subvention FEDER ; l'impact du rachat des prises STOC (à ce jour, 800 000 € ont été perçus ; il reste à débloquer 3.2 M€ en 2021, si les objectifs sont atteints.

Recettes de fonctionnement :

M. CHAVANNE rappelle les principaux postes de recettes, à savoir :

Opérations d'ordre (042) : hausse liée à l'amortissement de nouvelles subventions.

Redevances (75) : forte augmentation due à l'évolution des redevances qui se décompose de la manière suivante :

Redevance R2 : 13,5 M€, ce montant est important en raison du rachat des prises en mode STOC (soit 225 € par prise pour un total de 40 000, soit 9 M€) / Redevance R3 : 1 M€ / Redevance R4 liée au chiffre d'affaires du fermier : 3 M€ (montant prudentiel dans le cadre du budget primitif).

Dépenses de fonctionnement :

M. CHAVANNE détaille les principaux postes de dépenses :

Frais de personnel (012) : correspond au remboursement des frais de personnel au budget principal.

Opérations d'ordre (042) : légère hausse liée à l'amortissement de nouvelles installations.

Autofinancement (023) augmentation due à l'augmentation de la redevance R2.

La section fonctionnement du budget est équilibrée 21 485 000 €.

Recettes d'investissement :

M. CHAVANNE présente les principaux postes de recettes :

Autofinancement (021) : la perception de la R2 liée au rachat des prises STOC a un impact important sur l'autofinancement. Cela couvre une partie du rachat imputé au chapitre 21

Fonds de concours/FSN (13) : baisse des fonds de concours car le projet de déploiement s'est achevé en 2020. Fin de la perception d'une partie du FSN (fonds de solidarité numérique) en 2021.

Emprunts et dettes (16) : Emprunt d'équilibre à hauteur de 14.9 M€.

Dépenses d'investissement :

M. CHAVANNE précise les principaux postes de dépenses :

Immobilisations corporelles (21) : augmentation due au rachat des prises STOC.

Travaux (23) : l'enveloppe 2021 intègre la vie du réseau avec une enveloppe totale de travaux de 21,2 M€.

La section d'investissement du budget est équilibrée 50 363 000 €.

M. CHAVANNE termine en précisant qu'il convient d'avoir une certaine prudence sur ce budget car à ce stade il y a des recettes intéressantes mais en parallèle, il y a aussi des investissements importants à réaliser avec un niveau d'endettement relativement élevé.

M. DELORME, St Etienne le Molard, interroge sur la signification d'un fonds de concours.

Mme la Présidente répond que le fonds de concours est une participation versée par les Collectivités en fonction de travaux réalisés par le Syndicat.

M. DOMBEY, Génilac, souhaite que l'on développe le montant 17.5 M€ prévu au titre de rachat des prises STOC.

M. CHAVANNE explique qu'il s'agit de racheter les 40 000 prises posées par les OCEN (Opérateur Commercial d'Envergure Nationale) et qui permettra de générer 9 M€ de redevance R2 (225 € par prise). Mme la Présidente rajoute qu'il y a un intérêt à effectuer ce rachat car cela permettra de générer de la redevance.

M. GARNIER, Génilac, demande à quoi correspondent les montants de travaux de 5.3 M€ et 21 M€.

M. CHAVANNE explique que les 5.3 M€ sont compris dans les 21 M€ et correspondent à la vie du réseau (élagage, dévoiement, la dissimulation voire des extensions). Il y a aussi d'autres travaux de sécurisation et de renforcement en lien avec le développement du nombre d'abonnements, du débit des prises et du chiffre d'affaires.

M. GARNIER, St Romain-les-Atheux, ne voit pas exactement la différence car tout cela correspond à la vie du réseau.

M. CHAVANNE précise que tout comme le réseau électrique, il y a des travaux liés au développement du réseau et des travaux liés au réseau existant.

M. MAILLAVIN, Pouilly les Feurs, demande si le rachat des prises STOC est toujours au même tarif ou si cela dépend du FAI et s'il y a une différence entre les prises professionnelles et résidentielles.

M. HENRIOT, St Pierre de Bœuf, souhaite connaître le prix d'une prise THD pour les nouvelles constructions et comment est-il calculé.

M. CHAVANNE laisse la parole à M. BONNIER, Responsable du Service Numérique, qui précise que le tarif reste le même quel que soit le fournisseur, il y a seulement une différence faite suivant la configuration du raccordement qui peut être soit aérien, souterrain, aéro-souterrain ou en immeuble.

Le coût est de 1200 € composé de deux parties, 650 € liés à l'adduction de la nouvelle construction et 550 € correspondant au traçage d'une route optique depuis le point de mutualisation jusqu'à la nouvelle habitation.

Mme DUFOUR, Villars, interroge sur les opérations patrimoniales pour un montant de 500 000 €.

M. CHAVANNE explique qu'il s'agit de la réintégration des avances sur des frais d'études.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à la majorité, approuvent le budget primitif THD.

Budget Annexe « Installations Energétiques »

M. CHAVANNE présente les principaux projets attendus en 2021, à savoir le lancement des travaux de la centrale au sol de St Genest Malifaux ; l'impact des pertes de subventions liées au photovoltaïque ; les nouveaux loyers suite à la réception de chaufferies bois.

Recettes de fonctionnement

M. CHAVANNE présente les principaux postes de recettes, à savoir :

Produits des services / vente d'électricité (70) : 999 000 € de ventes d'électricité, 325 000 € de ventes de chaleur et 18 429 € de maîtrise d'œuvre à 8.5 %.

Autres produits de gestion / loyer (75) : hausse relative à la mise en service de nouvelles chaufferies.

Dépenses de fonctionnement

Puis, M. CHAVANNE poursuit en listant les principaux postes de dépenses :

Charges générales (011) : 65 % du montant correspondent à la maintenance et à l'entretien. Il est prévu le lancement d'un nouveau marché de maintenance des installations photovoltaïques.

Autofinancement (023) amélioration de l'autofinancement en lien avec l'augmentation des ventes d'électricité et de chaleur.

La section fonctionnement du budget est équilibrée 2 268 560 €.

Recettes d'investissement

Les principaux postes de recettes sont présentés par M. CHAVANNE :

Subvention d'investissement (13) : baisse liée à l'arrêt des subventions de la Région pour les installations photovoltaïques.

Emprunts et dettes (16) : augmentation due au financement de la nouvelle centrale au sol de St Genest Malifaux.

Dépenses d'investissement

Ensuite, M. CHAVANNE précise les principaux postes de dépenses :

Immobilisations en cours (23) : hausse liée au lancement des travaux de la centrale au sol de St Genest Malifaux. (1.6M€).

La section d'investissement du budget est équilibrée 4 564 055 €.

M. TISSOT, Loire Forez Agglomération, interroge sur la décomposition du montant de 1.3 M€ pour le chapitre 70 des recettes de fonctionnement.

M. CHAVANNE rappelle qu'il y a 999 000 € de vente d'électricité, 325 000 € de vente de chaleur et 18 429 € relatifs aux frais de maîtrise d'œuvre à 8.5 %.

Mme AUDIN-VERNET, Verrières en Forez, demande si le montant du budget en investissement n'est pas trop bas par rapport à un idéal de développement de ces dispositifs.

M. GARNIER, Génillac, souhaite savoir si les projets liés au photovoltaïque sont stoppés ou bloqués du fait de l'arrêt des subventions pour cette année et celles à venir.

Mme la Présidente, répond que l'investissement du SIEL-TE Loire dépend des projets souhaités par les communes. Elle précise que les équilibres financiers ne sont pas si simples à trouver que ce soit pour le photovoltaïque ou les réseaux de chaleur, même si le SIEL-TE Loire a la volonté de développer ce type de projets.

M. CHAVANNE indique qu'effectivement les projets photovoltaïques étant déjà difficiles à équilibrer, le fait qu'il n'y ait plus de subvention, va certainement obérer un certain nombre de ces projets à ce stade.

M. BLANCHON, Montarcher, interroge sur la possibilité de subventions pour les projets éoliens.

M. SIMONE, Vice-Président, répond qu'il s'agit de gros projets avec un montage financier important qui ne sont pas subventionnés mais qui bénéficient d'un tarif de rachat de l'énergie par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie). Ce type de dossiers est généralement géré par la SEM SOLEIL.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le budget primitif Installations Energétiques.

Budget Annexe « Groupement d'Achat d'Energies »

M. CHAVANNE présente les principaux projets attendus en 2021 qui sont l'entrée au groupement de deux nouvelles communes urbaines ce qui représenterait 450 points de livraisons supplémentaires, avec une augmentation du budget de 1.4 M€.

M. CHAVANNE indique que 100 000 € sont prévues pour les produits exceptionnels (77) en recettes et les charges exceptionnelles (67) en dépenses relatifs à des provisions en cas d'annulation de mandats ou de titres d'exercices précédents.

Le budget groupement d'achat d'énergies est équilibré en fonctionnement à 13 380 000 €.

M. MAILLAVIN, Pouilly les Feurs, souhaite connaître le retour du sondage relatif aux énergies vertes.

Mme la Présidente explique que la fin du sondage est prévue au 15 février 2021 et propose d'aborder ce point en questions diverses.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le Budget Groupement d'Achat d'Energies.

3- AFFERMAGE DE SERVICE PUBLIC DE FIBRE OPTIQUE - THD42 - AVENANT 11

Mme. la Présidente laisse la parole à M. SOUTRENON, Vice-Président, qui présente le projet d'avenant 11 relatif à la validation du nouveau contrat type de sous-traitance (version 20.02) relatif aux opérations de raccordement des usagers finaux du réseau. Il rappelle que la convention de délégation de service public initialement signée avec le délégataire, THD42 Exploitation, prévoyait que le raccordement final des usagers du réseau était assuré directement et uniquement par le SIEL-TE Loire. En 2015, l'ARCEP rend une décision dans laquelle elle confirme que les opérateurs commerciaux ont le droit de réaliser eux-mêmes le raccordement final, en qualité de sous-traitant de l'opérateur d'immeuble (THD42 Exploitation en l'espèce). Pour faire droit à cette demande, l'avenant n° 7 à la convention de délégation de service public, notifié en 2019, intègre cette possibilité dans le cadre du RIP THD42 et un contrat type de sous-traitance (version 18.01) est validé. Cependant, le contrat type actuel n'offre pas les moyens de contrôle suffisants au délégataire pour s'assurer que les raccordements effectués par les opérateurs commerciaux assurent un service efficace et effectif aux habitants du territoire du RIP.

Il propose de modifier le contrat type de sous-traitance pour une version 20.02 qui intègre de nouvelles modalités de contrôle, notamment :

- La mise en place de pénalités, notamment en cas de non remise du compte-rendu d'intervention dans le délai de 3 jours suivants l'intervention ; remise d'un compte-rendu d'intervention erroné ; non appel de la Hotline du délégataire en cas d'échec du raccordement

- La répercussion, sur les opérateurs commerciaux, du coût de la remise en état d'un point de mutualisation ou d'un point de branchement dégradé sans responsable identifié.

- La mise en place d'une journée de terrain aux frais d'AXIONE, destinée à former les entreprises sous-traitantes.

- L'obligation, pour les sous-traitants, de remettre un dossier photos relatif à leur intervention sur le terrain.

Mme la Présidente ajoute que cet avenant est un moyen coercitif, avec les possibilités d'appliquer des pénalités, d'avoir une meilleure qualité d'intervention des FAI (Fournisseurs d'Accès Internet).

M. TRICHARD, Arcinges, demande qui applique la pénalité aux FAI.

M. SOUTRENON indique que c'est THD42 Exploitation, le fermier, qui applique les pénalités.

Mme la Présidente confirme que c'est bien THD42 Exploitation, qui devra veiller à surveiller les FAI et mettre des pénalités mais le SIEL-TE Loire, en tant que délégant, va mettre en place des outils de contrôle et de surveillance nécessaires à cette avancée.

M. TRICHARD, Arcinges, remarque que le contrat lie THD42 Exploitation aux FAI et non pas aux sous-traitants.

M. SOUTRENON explique que la pénalité sera appliquée directement aux FAI qui répercuteront aux sous-traitants.

Il souligne que cet avenant a deux objectifs principaux qui sont l'amélioration de la qualité des prochaines interventions et la remise en état des points de mutualisation.

M. POMMIER, St Romain la Motte, souhaite connaître le pourcentage de malfaçons faites par les sous-traitants.

M. SOUTRENON, répond qu'il n'y a pas d'estimation chiffrée mais que les malfaçons sont trop nombreuses d'où l'importance de cet avenant.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le projet d'avenant n° 11 à la Convention de Délégation de Service Public pour l'Exploitation d'un Réseau de Communications Electroniques à Très Haut Débit.

III. INFORMATIONS GENERALES

a) SYNTHÈSE DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 14 DÉCEMBRE 2020

A - TRAVAUX ET INTERVENTIONS : RESEAUX

a) Travaux programmés

(pour un montant total 8 405 343 € HT dont 5 813 143 € à la charge du SIEL-TE).

	Montant total HT €	Charge du SIEL-TE €
Renforcement et extensions	1 025 290	935 767
Eclairage public	2 752 691	418 133
Esthétique	149 668	70 969
Sécurisation	48 582	24 003
Réseau fibre optique	4 410 948	4 355 354
Objets connectés	14 312	8 917
Etudes et Réalisation Energétiques	3852	0

B - SERVICE PUBLIC

a) Commande publique

- Acquisition de véhicule

Voté à l'unanimité

- Constitution d'un groupement de commandes Loire Forez Agglomération / SIEL-TE Loire

Voté à l'unanimité

b) Domaine et patrimoine

- Vente de terrains - Commune de Roanne

Voté à l'unanimité

C - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

a) Personnel

- Bilan d'activité du CGAS / SIEL-TE Loire et demande de subvention

Voté à l'unanimité

- Convention de partenariat entre le SDE07 et le SIEL-TE Loire

Voté à l'unanimité

- Renouvellement d'adhésion au service santé au travail du Centre de Gestion de la Loire

Voté à l'unanimité

b) Comptabilité - Finances

- Revalorisation des modes contributifs et participatifs 2021

Vote à l'unanimité

- Travaux d'investissement en Régie 2020

Vote à l'unanimité

D - ENERGIES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Chaufferies bois

- Maîtrise d'œuvre du projet de construction d'une chaufferie bois sur la salle des fêtes de la commune de Chalmazel-Jeansagnières

Voté à l'unanimité

b) Actions en partenariat

- Appel à projet Révolution 2021

Vote à l'unanimité

E - NUMERIQUE

- Conventonnement avec Orange pour la gestion des opérations d'enfouissement ou d'extension des réseaux

Vote à l'unanimité

F - NOTES D'INFORMATION

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été présentées au bureau :

- Présentation projet de Budget 2021

Délégation de service public fibre optique - THD42 - Avenant 11

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Tableau des contributions

Mme la Présidente rappelle que le tableau des contributions a été voté au Bureau du 14 décembre 2020. Ce tableau ainsi qu'un guide des moyens financiers, techniques et humains du SIEL-TE Loire sont disponibles sur l'extranet. Le changement par rapport à 2020 est l'augmentation des coûts forfaitaires experts et techniciens qui ont évolué de 1.46 % suite à l'actualisation du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Mme la Présidente précise que le Bureau a prévu de retravailler ce tableau pour l'année 2022.

- Réunions référents.

Mme la Présidente indique que suite aux réunions de secteur d'automne 2020, il a été demandé dans les questionnaires de rencontrer les services du SIEL-TE pour une présentation élargie des compétences du Syndicat avec les élus et agents. Ces réunions sont en cours de programmation d'ici fin mars 2021.

- Inventaire des projets des collectivités en matière de Chaleur Renouvelable

M. SIMONE explique que le SIEL-TE Loire et l'ALEC42 ont candidaté au dispositif Fonds Chaleur de l'ADEME qui permet de faire bénéficier « les petits » projets d'un accompagnement technique et financier (sur tout le département de la Loire, hors Saint Etienne Métropole / Pilat qui ont leur propre contrat). Ce dispositif intitulé « Prime Chaleur d'Avenir » devrait être opérationnel en avril 2021 (sous réserve d'acceptation par l'ADEME). Un recensement des projets va être réalisé pour les projets les plus mûrs (avec un début des travaux prévus d'ici juin 2021). Sont attendus des projets de chaufferies bois (avec ou sans réseau de chaleur), de géothermie et de solaire thermique.

Il signale que les adhérents concernés doivent se faire connaître via le questionnaire qui va être adressé à toutes les communes dans les jours à venir (réponse attendue avant le 15 mars 2021).

Il précise que pour les autres projets, le lancement officiel de la « Prime Chaleur d'Avenir » sera accompagné de nouveaux appels à projets au fil de l'année 2021.

M. THOLOT, *St Marcellin en Forez*, demande si pour les projets (géothermie) déjà en cours, il faut passer par le SIEL-TE Loire ou l'ADEME.

M. SIMONE répond que cela dépend du niveau de puissance. Il ajoute que si l'ADEME n'a pas encore été sollicitée il convient de contacter les services du SIEL-TE.

- Groupements d'achat Electricité/Gaz - Energie verte

M. SIMONE informe qu'il est possible d'indiquer aux services du Syndicat le pourcentage d'énergie verte souhaité pour les équipements publics de la commune en faisant parvenir pour fin février la délibération, accompagnée de la liste des points de livraisons.

Le SIEL-TE doit ensuite effectuer un travail de mise en concurrence avec la garantie de bénéficier d'une énergie renouvelable pour un coût raisonnable et maîtrisé sur 3 ans.

L'estimation de la plus-value pour l'énergie verte est de +2€/MWh soit + 4 %, pour l'électricité ; + 20 €/MWh soit + 100 % pour le gaz (origine France) ; +12€/MWh soit 62 % pour le gaz (origine Europe). Ce pourcentage correspond à 100 % d'énergie verte, sachant que le choix est possible de 0 à 100% pour chaque point de livraison.

M. DURAND, *Pouilly les Nonains*, demande si l'absence de réponse vaut positionnement.

M. SIMONE répond que s'il n'y a pas de réponse, l'énergie fournie ne sera pas verte.

M. GARNIER, *St Romain les Atheux*, souhaite savoir si l'électricité vient de France.

M. SIMONE indique qu'à ce jour, l'origine de cette énergie n'est pas connue, mais que cette information pourra être donnée lorsque le fournisseur sera sélectionné.

M. BLANC, *La Talaudière*, relève qu'il y a des estimations de plus-value sur l'énergie verte, et interroge sur ce qu'il se passerait si la plus-value serait largement supérieure à l'attendue.

M. SIMONE informe qu'au vu des informations que possède le SIEL-TE, les tarifs seraient plutôt moins élevés.

M. REY, *Ste Colombe sur Gand*, demande si le groupement d'achat allait intégrer le propane, et si cela est réellement à l'étude au Bureau du SIEL-TE Loire.

M. SIMONE indique que cela n'est pas encore d'actualité au niveau du Bureau mais que ce sujet est abordé en groupe de travail transition énergétique.

M. HENRIOT, *St Pierre de Bœuf*, questionne sur le subventionnement de l'énergie dite verte par la CSPE.

M. SIMONE explique que la CSPE est plutôt utilisée pour développer les énergies renouvelables et non pour le coût de l'énergie.

M. CHATRE, *St André d'Apchon*, interroge sur les pourcentages des sources d'approvisionnement : barrage, solaire, ...

M. SIMONE précise que le nucléaire est la principale source d'approvisionnement à 86 %.

M. GARNIER, *St Romain les Atheux*, questionne sur la quantité d'énergie verte que peut garantir le fournisseur.

M. SIMONE affirme que le fournisseur garantit la totalité du pourcentage souhaité d'énergie verte.

Mme la Présidente ajoute que la mutualisation avec le groupement d'achat permettra de réaliser des économies à long terme.

M. CHATRE, St André d'Apchon, souhaite savoir si les adhérents seront informés du montant.
M. SIMONE confirme que les adhérents seront informés du montant du surcoût.
M. GARNIER, St Romain les Atheux et M. PICHON, Chambles, demandent si le fournisseur pourra suivre si toutes les communes passent à l'énergie verte.
M SIMONE explique qu'il sera indiqué dans le marché le pourcentage d'énergie verte et que les fournisseurs devront répondre en fonction des critères posés par le SIEL-TE.
Mme MOUNIER, St Germain Laval, interroge sur la signification d'énergie verte, s'il s'agit d'énergies renouvelables et si elles peuvent dégager du CO2.
M.SIMONE précise qu'effectivement il s'agit d'énergies renouvelables.
M. SALHI, Lésigny, demande si la question de la provenance (pays de production) est prépondérante pour le choix du SIEL-TE Loire.
M. SIMONE répond que pour le moment il n'est pas possible de connaître la provenance de l'énergie verte.
M. GOUTTESOULARD, Chalain d'Uzore, interroge sur la durée d'adhésion au groupement d'achat.
M. SIMONE indique que la durée du groupement est de trois ans.
M. GANDHILON, membre du Bureau, souligne qu'il s'agit de la fourniture d'énergie à partir de 2022.
M. CANUT, St Romain d'Urfé, souhaite savoir à qui il faut retourner la délibération sur le choix de l'énergie verte.
Mme la Présidente répond qu'il convient de transmettre la délibération à groupermentenergies@siel42.fr.
M. CHIGNIER, Belleroche, demande si l'estimation de plus-value a été faite pour 100 % d'énergie verte.
M. SIMONE répond par l'affirmative.
M. RICHARD, Maclas, demande comment fait un fournisseur d'énergie verte à 19h en hiver, de nuit sans solaire et haute pression atmosphérique, sans éolien.
M. CHAVANNE, signale que la fourniture d'électricité suit le principe d'un équilibre production/consommation permanent qui est déconnecté des réalités c'est-à-dire qu'un sourcing est réalisé sur un pourcentage d'énergie verte qui transite par le réseau, obligatoirement, en fonction des contrats qui ont été passés.
Mme DUFOUR, Villars, interroge sur l'énergie verte pour l'éclairage public.
M. BONADA explique que pour toutes les communes qui ont transféré la compétence éclairage public au SIEL-TE, c'est le Syndicat qui décide et que le Bureau a voté pour le choix de l'énergie verte à 100%.
M. CHATRE, St André d'Apchon, remarque que dans le tableau, il y a le choix du pourcentage.
M.BONADA souligne que le choix du pourcentage est possible pour les équipements publics de la commune et que le choix du Bureau porte seulement sur l'éclairage public lorsque la commune a transféré sa compétence au Syndicat.
M. DURAND, Pouilly les Nonains, constate que l'électricité se consomme au plus près de sa production et demande si le Département de la Loire est producteur.
M. SIMONE confirme que le département avec le SIEL-TE Loire est producteur d'énergie verte, notamment avec les barrages, les installations photovoltaïques...
M. CHATRE, St André d'Apchon, questionne sur la moyenne qui sera choisie (25 ; 50 ; 100 %) afin savoir où sa collectivité se situe par rapport aux autres communes.
M.SIMONE explique que le SIEL-TE attend d'avoir toutes les réponses afin de pouvoir connaître ce pourcentage.

- SEM SOLEIL

M. CHAVANNE, Président du Conseil d'Administration de la SEM SOLEIL, fait un retour de l'activité de la SEM SOLEIL.

L'Assemblée Générale de la SEM SOLEIL du 21 décembre 2020 a entériné un changement de statuts et du mode de gouvernance. La gouvernance de la SEM Soleil comptait jusqu'alors un Conseil de Surveillance, présidé par le Président du SIEL-TE Loire et un Directoire. Cette gouvernance a été modifiée et elle est aujourd'hui identique à celle de la plupart des SEM créées par des Syndicats d'Energies. Elle comprend un Conseil d'Administration, composé des 10 élus du SIEL-TE (Mme La Présidente, les 8 Vice-Présidents-e et M. GANDHILON), d'un représentant des groupements de communes (M. HECHAICHI, Président du SYDER), d'un représentant du Conseil Départemental de la Loire (en cours de nomination) et des SEM énergies partenaires (SERGIES - Vienne, SIPEnR - Ile de France et ENERGISERE - Isère). Projets en fonctionnement

La SEM SOLEIL gère en propre, avec l'appui technique du SIEL-TE Loire, 2 installations photovoltaïques d'environ 100 kWc : l'une sur Yssingeaux et l'autre sur Génillac.

Elle a des participations dans différentes structures (dites « sociétés de projet ») :

PILAT SOLAIRE qui compte 152 installations photovoltaïques de 9 kWc sur les toitures du bailleur social Gier Pilat Habitat à Saint Chamond ; ADVIVO Solaire qui compte 256 installations photovoltaïques de 9 kWc sur les toitures du bailleur social ADVIVO à Vienne : dans 3 centrales villageoises portées majoritairement par des citoyens : Centrale Villageoise de la Région de Condrieu (69), Centrale Villageoise du Pays Mornantais (69) et Monts Energies (Monts du Lyonnais) ; Dans une centrale photovoltaïque au sol de 5 MWc dans le Puy de Dôme, développée par la société Valorem à Billom : dans la société Méthamoly de méthanisation à St Denis sur Coise, avec injection de biométhane dans le réseau de gaz. Cette installation, développée par 6 agriculteurs est soutenue par les collectivités territoriales locale est une référence en Région ; Dans la société CVE Montbrison de méthanisation territoriale, dont les travaux démarrent ces jours.

La SEM SOLEIL a trois projets en cours :

Centrale photovoltaïque au sol de Colombier-Saugnieu : la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL), dans le Rhône, est en cours d'acquisition de d'une parcelle de 5 ha, ancienne installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), avec comme objectif d'y installer une centrale photovoltaïque au sol.

La CCEL, le SYDER ainsi que la SEM SOLEIL, se proposent de porter ensemble le développement de cette centrale au sol. Une convention tripartite de partenariat est en cours de signature, avec la SEM Soleil comme développeur du projet. Cette première opération conjointe avec le SYDER serait, par ailleurs, l'occasion de définir plus globalement le partenariat SYDER / SEM SOLEIL dans le département du Rhône.

Marché de gros de Saint Etienne : Energie Partagée, Enercoop et la SEM SOLEIL ont répondu conjointement à un appel d'offre d'Atrium Promotion, de solarisation du nouveau marché de gros de Saint-Etienne, dont les travaux vont démarrer. L'offre comprend une partie en autoconsommation par les entreprises du site, l'autre partie en vente totale de l'électricité, permettant de financer l'opération. Le groupement Energie Partagée / Enercoop / SEM SOLEIL est en attente d'une réponse d'Atrium.

Supermarché Netto à Balbigny : Dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET, la CCFE a mis en relation le supermarché Netto de Balbigny avec la SEM SOLEIL afin d'étudier si une solarisation était envisageable. Une ombrière d'environ 200 kWc pourrait être installée sur le parking, avec autoconsommation de l'électricité. Le projet est en cours d'analyse par le Directeur du magasin, avec une réponse attendue fin février 2021.

- **Projet Hercule**

Mme la Présidente explique qu'il s'agit d'un projet de réorganisation, qui a pour objet de séparer l'entreprise EDF en 3 entités distinctes :

- EDF « bleu », entreprise publique qui comprendrait principalement la filière nucléaire
- EDF « azur », avec un statut particulier, qui concernerait les barrages hydroélectriques
- EDF « vert », pour la fourniture et la distribution d'électricité ainsi que pour les énergies renouvelables, qui serait ouverte pour partie aux capitaux privés

De cette manière, il serait permis à l'État de subventionner le nucléaire sans contrevenir aux règles de la concurrence européenne, ainsi que de rendre possible un apport financier par des fonds privés.

Or, de nombreuses questions peuvent se poser quant aux conséquences que le projet pourrait générer notamment avec sa filiale ENEDIS. En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE), propriétaire des réseaux en basse et moyenne tension (de 230 à 50 000 volts) sur l'ensemble du département de la Loire, le Syndicat est garant de la qualité du service public de distribution d'électricité sur son territoire. Il confie la gestion de ces réseaux à Enedis, concessionnaire, dans le cadre d'un cahier des charges, dont le renouvellement est en cours de négociations.

LE SIEL-TE Loire a reçu une motion de la FNCCR afin que les autorités concédantes de la distribution publique d'électricité soient associées aux arbitrages concernant le projet Hercule de réorganisation d'EDF, notamment pour ce qui concerne Enedis ; que des garanties sur l'indépendance de la gouvernance d'Enedis par rapport aux intérêts des investisseurs financiers soient apportées ; qu'un objectif de versement à la maison-mère de dividendes plus élevés ne conduise pas à pénaliser les ménages, déjà frappés par la crise, par un renchérissement du prix de l'électricité ; que soit exclue toute remise en cause du droit de propriété des collectivités sur les réseaux de distribution, ce droit garantissant la possibilité pour les collectivités d'investir dans les réseaux, notamment ruraux, de veiller localement à la qualité de la distribution d'électricité et à son adaptation aux objectifs de transition énergétique ; que le caractère d'entreprise à capitaux publics d'Enedis soit préservé de façon à ne pas fragiliser le monopole qui lui est attribué par la loi ; qu'EDF-SEI, dédié à la distribution et à la fourniture d'électricité dans les zones non interconnectées, dont le besoin de financement est garanti par la péréquation tarifaire et financière, ne soit pas fragilisé par son inclusion dans la branche réputée financièrement excédentaire d'EDF et que plus globalement le portage par le groupe EDF du tarif réglementé de vente péréqué soit sécurisé.

Mme la Présidente indique que le SIEL-TE Loire a reçu M. le Sénateur Jean-Claude TISSOT afin que la voix du SIEL-TE soit portée au niveau des arbitrages en cours. Il est aussi prévu de recevoir l'intersyndicale d'EDF qui souhaite partager sa crainte au niveau du personnel. Mme la Présidente précise qu'en fonction de l'évolution du projet, une motion serait présentée au prochain Comité.

- **Planning**

Mme la Présidente rappelle la date des prochains Groupes de Travail et précise qu'il est toujours possible de s'inscrire en complétant le bulletin de participation disponible sur l'extranet.

Elle annonce la mise en place des webinaires : ROC42 (22 février 2021) ; Extranet (29 mars 2021) Eclairage public (26 avril 2021) et SAGE (31 mai 2021).

Mme la Présidente indique que le Salon TEEP (Transition Energétique et Eclairage Public) devrait se dérouler les 5 et 6 mai 2021 (au CABL à Andrézieux-Bouthéon).

Mme la Présidente informe l'assemblée que le prochain Comité se tiendra le 28 juin 2021.

La séance est levée à 19h15.

